

FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE

WWW.ASA.CORSICA



27 13/14/15 DE DICEMBRE DI U 2024 RALLYE NATIONAL DI BALAGNA MODERNE / VHC / VHRS / VMRS

REGLEMENT VHC



Hôtel Saint Joseph
Algajola

SPLENDID HOTEL
ILE ROUSSE



NOSTALGIE



COLLETTIVA DI CORSICA
COLLETTIVA DI CORSE



TéléPaese

CORSICA linea



GT2i



VILLE DE
L'ÎLE ROUSSE

PHOTOS:
GRISSOM 28
EVANGELISTI
TEMUJIN ALFONSI

13^{ème} RALLYE VHC DI BALAGNA

Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Distribution du carnet d'itinéraire en ligne		Vendredi 6 décembre 2024
Clôture des Engagements		Lundi 2 décembre 2024 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Vendredi 6 décembre 2024
Reconnaisances		les Samedi 7 et Dimanche 8 Décembre et les Mercredi 11 et Jeudi 12 Décembre 2023 de 08 h 00 à 17 h 00.
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Jusqu'au Jeudi 12 Décembre 2024 du Vendredi 13 Décembre 2024 au Dimanche 15 Décembre 2024
Vérifications Administratives		Vendredi 13 décembre 2024 De 12h30 à 17h00
Vérifications Techniques	Calvi aeroport	Vendredi 13 décembre 2024 De 12h45 à 17h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1 ^{ère} étape	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 8 décembre 2023 A 18 h 15
Départ de la 1 ^{ère} Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Vendredi 13 décembre 2024 A 19h00
Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	PLACE PAOLI L'ile Rousse	Vendredi 13 décembre 2024 A 21h08
Affichage des résultats provisoires de la 1 ^{ère} Etape et des heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} Etape	Sur LCCHRONO	Samedi 14 décembre 2024 A 06h00
Départ de la 2 ^{ème} Etape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 14 décembre 2024 A 07h00
Arrivée de la 2 ^{ème} Etape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 14 décembre 2024 A 14h21
Affichage des résultats provisoires de la 2 ^{ème} Etape et des heures et ordres de départ de la 3 ^{ème} Etape	Sur LCCHRONO	Samedi 14 décembre 2024 A 19h00
Départ de la 3 ^{ème} Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 15 décembre 2024

Arrivée de la 3 ^{ème} Étape et fin de Rallye	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 15 décembre 2024 A 12h22
Vérifications techniques finales	Garage municipal L'Ile Rousse	Dimanche 15 décembre 2024
	Taux horaire de la main d'œuvre :	
	60,00 € TTC	
Publication des résultats du rallye le :	Sur LCCHRONO et SPORTITY	
Remise des prix	PODIUM	Dimanche 15 décembre 2024

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise 8, 9 et 10 Décembre 2023: une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

13^{ème} RALLYE VHC DI BALAGNA

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA **602 en** date du 16/09/2024 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 07/N/2024 en date du 30/08/2024.

Ce rallye sera jumelé au **27^{ème} Rallye di BALAGNA (PEA)** et empruntera le même parcours

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le Road Book, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas distribués mais à télécharger sur le site internet de l'ASA : www.asa.corsica

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint	P. BOUTEILLER	128253
Adjoints à la Direction de Course	N. BONNET	7422
	S.ZYCH	3416
	J.BOÏ (Nouveau départ)	27373
Directeur de Course Stagiaire	A.SODINI	226980
Président du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	J ANDREANI	5820
	A.ROSSI	7529
	D.BALDASSARI	5820
Observateur FFSA	<u>Y. PRISTCHEPA</u>	205325
Juge de fait	C.SODINI	

Délégué à l'Organisateur technique	P. BOÏ	12623
Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	N. BASTIANAGGI / D. BERETTI	2221 / 20543
Directeur de course délégué Véhicule 000	L.FABRE	49196
Directeur de course délégué Véhicule 00	G. GHIGO	1967
Directeur d'Eprouves Spéciales	S.CACCAVELLI	6471
Directeur de course intermédiaire	E.MARTINI	9826
Commissaire Technique responsable	H. PINET	11855
	M. MAIANO	169602
Commissaire Technique Nouveau départ	JP. FORESTELLO	11620
Commissaires Techniques	V. ROUSTAND	122514
	L. BORDERON	183288
	D.TURPIN	119028
	C.GINIER	28482
	C.PALMER	233380
Commissaire technique Stagiaire	M.GALEAZZI	249597
Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO	138486
	C.CANADA	7252
Chargés des relations avec les concurrents stagiaires	J.SANTONI	202104
Médecin chef	C.LESPIAUCQ	46467
Responsable Commissaires	S. CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable PC Temps	LC CHRONO	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	J.BOÏ	27373
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	N. BONNET	7422

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne,

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA. Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site www.ffsa.org. Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).

En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN.

La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signé par le concurrent.

Tout changement de propriétaire doit être indiqué.

Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en Catégorie Classic

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire.

La voiture sera admise en Catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.

Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.

Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **180** voitures maximum tout confondu (Modernes, VHC , VHRS et VMRS)
Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 180.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement particulier du Rallye moderne, :

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **20 voitures** maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de : (180 tout confondu)

3.1.11. Les droits d'engagement **avec la publicité facultative des organisateurs.**
sont fixés à :

- **550€ + 50€ de Géolocalisation =600€**
- **1100 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre la 1ere page du PTH (Passeport Technique Historique) ou PTN

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

Conforme aux règles spécifiques VHC 2024.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2024 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le **13^{me} RALLYE NATIONAL DI BALAGNA VHC CPEA** représente un parcours de **377.290 Kms.**

Il est divisé en **3 étapes** et **5 sections.**

Il comportant **7 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **107.380 Km.**

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Vendredi 13 Décembre 2024 :

1ère étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE **Total Kms : 66.060 Kms**

ES 1 MONTEGROSSO 4.920 Kms

Samedi 14 Décembre 2024 :

2ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE **Total Kms :168.460 Kms**

ES 2 et 3: GALERIA / NOTRE DAME DE LA SERRA 27.770 Kms X2 = 55.540 Kms

Dimanche 15 Décembre 2024

3ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE **Total Kms :138.380 Kms**

ES 4 et 6 TESA / FELICETO 13.050 Kms X2 = 26.100 Kms

ES 5 et 7 CATERI / MONTEGROSSO 10.410 Kms X2 = 20.820 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire "

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est l'heure atomique aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement moderne

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

7.1. DÉPART

Le départ de la 1ère étape le vendredi 13 Décembre 2024.

Régularité ,VHC ,Moderne 1er départ :19h00

Le départ de la 2ème étape sera le Samedi 14 Décembre 2024 dans l'ordre du classement de la 1ere étape.

VHC , Moderne ,Régularité 1er départ 7h00

Le départ de la 3eme étape sera le Dimanche 15 Décembre 2024 dans l'ordre du classement de la 2eme étape

Moderne ,VHC, Régularité 1er départ 7h00

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques VHC 2024 FFSA

ARTICLE 10: PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

10.1P. REMISE DES PRIX

Voir règlement particulier du Rallye moderne.